

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****OCTAD****Electrode octopolaire percutanée****Avis de radiation****LPPR****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 20 janvier 2026**

Faisant suite à l'examen du 20 janvier 2026, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 20 janvier 2026

Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale :

La Société MEDTRONIC France SAS informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de l'électrode octopolaire percutanée OCTAD détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
3492044	Neurostimulateur médullaire, l'électrode octopolaire, MEDTRONIC, OCTAD	3876, 3877, 3878

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnée à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

OCTAD, 20 janvier 2026

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr